

Entre D. Guttierrez et ses ex-colistiers, le conflit enfle

Sa procédure en diffamation n'ayant pas abouti, le chef de file du FN seynois va en engager une autre, sur le fond. Dans le même temps, ses anciens amis l'accusent de faits graves

En novembre, Damien Guttierrez, candidat FN aux élections municipales de La Seyne, aujourd'hui conseiller municipal d'opposition, avait saisi le juge des référés.

Son intention était de faire condamner trois de ses anciens colistiers (Reine Peugeot, Joël Houvet et François Perda, qui ont tous, depuis, démissionné du parti) à qui il reproche d'avoir « *proféré des propos mensongers* » à son encontre et « *porter atteinte à son image et à sa réputation* », par voie de presse notamment. Pour lui, il y avait « *lieu de faire cesser immédiatement ce trouble* ».

« La justice a tranché et notre honneur en sort intact »

Le juge des référés ne l'a pas suivi : dans son ordonnance rendue récemment, il prononce la « nullité de l'assignation ».

De quoi satisfaire les trois « assignés » : « *La justice a tranché et notre honneur en sort intact. M. Guttierrez a été condamné (1 000 euros) et ceux qui ont soutenu ses manigances devront en répondre devant les instances nationales* ». Ils souhaitent aussi que « *le siège du Front national invalide son investiture dans le 16^e canton (La Seyne nord) pour les élections départementales de mars prochain* ».

« Personne n'a gagné pour l'instant »

Le candidat ne l'interprète pas de la même façon... « *Je ne considère pas que j'ai été débouté. La notion de référé est complexe. La justice a statué sur la forme*



M^{me} Peugeot, MM. Perda et Houvet (au premier plan) ont, eux aussi, prévu d'engager des poursuites judiciaires contre leur ancien leader. David et Sylvain Bereslow (derrière eux), deux anciens « déçus » de la section locale, les soutiennent dans leur action.

(Photo Dominique Leriche)

et a estimé qu'il n'y avait pas urgence à faire cesser le trouble, puisqu'il ne perdrait pas... » Sur ce coup-là, pour lui, « *personne n'a gagné, pour l'instant* ». Il annonce d'ailleurs son intention « de

les assigner de nouveau, d'ici quelques jours, mais au fond cette fois. La justice a considéré qu'il fallait désormais examiner cette affaire dans des délais plus longs, ce qui donnera lieu à une nou-

velle audience, où les peines encourues seront nécessairement alourdies. »

Le climat ne semble pas prêt de s'apaiser. D'autant que M^{me} Peugeot, MM. Houvet et Perda ont, eux aussi, prévu d'engager des poursuites judiciaires contre leur ancien leader.

Un « document administratif tronqué »

Lors de la dernière procédure, dans laquelle M. Guttierrez leur reprochait, notamment, d'avoir mis en doute son titre d'infirmier, ils attestent qu'il aurait fourni à la justice un « *document administratif tronqué dans le but d'altérer la vérité* ». Des accusations graves : « *Le document Cerfa fourni lors de sa déclaration de candidature à la préfecture, pour les municipales, ne correspond pas avec celui remis au juge des référés, explique Joël Houvet. Cherchait-il à minimiser l'usage d'usurpation de qualité ?* » Damien Guttierrez, interrogé à ce sujet, apporte cette réponse : « *Ils feraient mieux de passer à autre chose plutôt que de calomnier sans arrêt. Qu'il m'attaque, mais ils risquent d'en être pour leurs frais* ».

Autre litige, enfin : le candidat n'a toujours pas remboursé l'argent que ses trois colistiers lui ont prêté pour la campagne, alors que lui a été remboursé par la commission nationale. « *Cet argent leur revient de droit, il n'y a aucun problème. Mais j'attends l'issue des procédures (convaincu que ce sont eux qui lui en devront au final) et je ne ferai pas d'effort particulier* »...